



"Étiage en hiver"

photo M. BERENGER

## BULLETIN MUNICIPAL

JANVIER 2016  
N°298

### LE MOT DU MAIRE

Notre vie associative est à la fois riche, libre et très diverse, elle est un élément vital et structurant de notre village.

Dans ce cadre le rôle de la commune est d'assumer ses responsabilités et d'y jouer un rôle incitatif majeur, ceci compte tenu de ses prérogatives matérielles, humaines et financières. Elle oriente ainsi indirectement toutes les actions d'intérêt communal.

A ce titre à maintes reprises, la commune, après avis de la Commission Communale des Associations, a confirmé ses axes d'action en ne s'écartant jamais de la réalité du terrain et des enjeux à moyen et long terme.

Quels sont ces axes :

1. Favoriser et développer le lien social au sein du village.
2. En prolongement de l'action de la famille et de l'école poursuivre l'éducation associative et sociale des plus jeunes (par exemple prévention de la délinquance).
3. Offrir, par une réelle diversité, un grand choix d'activités sportives, culturelles ou de loisirs à tous les habitants du village. Dans la mesure du possible, l'affiliation à une fédération ne doit pas être la seule option offerte aux adhérents.
4. La participation à des clubs intercommunaux n'est pas envisagée, sauf à ce stade en terme d'entente (football).
5. Le soutien, autre que symbolique, d'équipes dites « fanions » est à priori exclu
6. Le bénévolat et l'amateurisme restent les principes non remis en cause d'un mouvement plus soucieux d'éducation que d'élitisme.

Il est cependant admis, que certaines disciplines – dans le cadre d'autofinancements traditionnels dans leur spécialité, et en conformité avec les textes législatifs et réglementaires – puissent avoir recours à des entraîneurs, moniteurs ou professeurs rémunérés.

Toutefois, ces pratiques ne peuvent être financées par des fonds publics (subventions).

7. Mettre à la disposition des adultes des installations existantes, les améliorer et les entretenir. Soutenir cependant de façon plus active, les clubs s'engageant prioritairement vers les plus jeunes.

8. Enfin, tout en respectant la liberté d'association dans le strict esprit de la loi 1901, l'action de la commune comme de la Commission Communale des Associations ne saurait être concernée par des activités n'excluant pas de manière absolue, toute discussion ou toute manifestation à caractère politique ou confessionnel..., mais sans cesse le monde change et nous devons nous adapter à des besoins nouveaux à l'intercommunalité future, à l'émergence de nouvelles activités et disciplines sportives, culturelles, de loisirs et festives.

*Suite page suivante .....*



E-mail : [s.anastasie@wanadoo.fr](mailto:s.anastasie@wanadoo.fr) site : [www.ste-anastasie.fr](http://www.ste-anastasie.fr)

C'est ainsi qu'en concertation avec le monde associatif dans le cadre nouveau de futures coopérations intercommunales, nous sommes amenés régulièrement à intégrer ces évolutions aux implications multiples, sociales, budgétaires à la politique générale de la commune.

L'impact de ces réflexions nous conduit aujourd'hui à anticiper ces changements inéluctables. C'est dans cette perspective que l'année 2016 sera le temps de la poursuite de l'approfondissement de réflexions et de propositions pouvant nous conduire notamment à réexaminer à la fois la répartition des locaux associatifs, leur mutualisation lorsque cela est possible, ainsi que des conventionnements spécifiques pouvant permettre à des associations souhaitant s'impliquer dans des projets partagés avec la commune dans des domaines par exemple patrimoniaux ou culturels.

Enfin le principe de la mise à disposition gratuite des locaux et espaces affectés comme de l'aide financière globale aux associations ne sont remis en cause.

Nous n'en sommes naturellement aujourd'hui qu'à un stade préliminaire.

Jean-Pierre MORIN



## CHRONIQUE MUNICIPALE

Compte rendu du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2015

N° 2015-43 : Budget communal : décision modificative n°2

**Fonctionnement :**

6535 Formation élus + 2 500 €

022 Dépenses imprévues - 2 500 €

**Investissement :**

*Opération 23 : Acquisitions foncières*

2111 Terrain nu + 70 000 €

*Opération 69 : Rénovation Rue Notre Dame*

2313 Immos en cours construction - 70 000 €

*Opération 70 : Mise en sécurité du D.A.B. de l'A.P.C.*

2135 Installations générales + 25 000 €

*Opération 69 : Rénovation Rue Notre Dame*

2313 Immos en cours construction - 25 000 €

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

N° 2015-44 : Création d'un poste d'Adjoint Administratif de 1ère classe

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Administratif de 1ère classe à temps complet afin d'améliorer le fonctionnement des services administratifs.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité cette proposition ;

- Autorise M. le Maire à recruter un Adjoint administratif de 1ère classe à temps complet à compter du 01/02/2016.

Les crédits nécessaires seront prévus à l'article 6411 du budget primitif de chaque année.

Poste déjà pourvu par avancement de grade.

N° 2015-45 : Prime de fonctions et de résultats (PFR)

M. le Maire rappelle que l'arrêté du 9 février 2011 rend applicable la PFR à compter du 1er janvier 2011 aux fonctionnaires d'Etat relevant des corps d'attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer et des directeurs de préfectures.

Cette prime a été supprimé à compter du 31/12/2015 à l'ensemble des fonctionnaires.

Un nouveau régime indemnitaire sera mis en place dans le courant de l'année 2016. M. le Maire précise qu'il est nécessaire dans l'attente de maintenir la prime de fonctions et de résultats au fonctionnaire concerné (attaché territorial) jusqu'à la mise en place des nouvelles dispositions réglementaires (art. 88). Adopté à l'unanimité.

N° 2015-47 : Convention de prestation de service A.I.S.T. 83

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer avec l'Association Interprofessionnelle de Santé au Travail du Var (A.I.S.T. 83) une nouvelle convention conformément à l'article 11 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 rectifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

Cette convention pourra être dénoncée par l'une ou par l'autre des parties, sur intervention de son organe délibérant, sous réserve que la décision soit notifiée à l'autre partie 3 mois avant le 31 décembre de chaque année pour un effet au 1er janvier.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec l'A.I.S.T. 83.



## URBANISME

« Il n'est pas possible d'indiquer le montant de la taxe d'aménagement au moment de la délivrance du permis »

L'exigibilité de la taxe d'aménagement résulte de la délivrance du permis de construire. La répartition des compétences entre les collectivités territoriales, compétentes pour délivrer le permis de construire, et l'État, compétent pour liquider les taxes, ne permet pas d'en mentionner la nature et le montant lors de la délivrance de ce dernier.

Après la délivrance du permis, quand les services de l'État procèdent au calcul des impositions et à leur vérification, le bénéficiaire de l'autorisation est informé par lettre du montant des taxes à payer.

Un simulateur de calcul est disponible sur le site internet du ministère du Logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité.

Le montant indiqué par le simulateur donne une appréciation de la taxe à payer (QE n°8016I d'E. Straumann, réponse du ministère des Finances, JO. 13/10/2015, p. 7763)

### Exemples d'autorisations nécessaires en fonction de la nature des travaux que vous envisagez

\* Vous construisez un **garage**, par extension d'un bâtiment existant : s'il ne dépasse pas 20 m<sup>2</sup> de surface de plancher ou d'emprise au sol, seule une déclaration préalable doit être adressée à la mairie. Au-delà de 20 m<sup>2</sup>, en revanche, une demande de permis de construire doit être déposée.

\* Vous aménagez votre **grenier** sans modifier l'aspect extérieur du bâtiment et sans l'agrandir : aucune formalité n'est exigée. Si vous modifiez en même temps l'aspect extérieur du bâtiment, une déclaration préalable est requise.

\* Vous créez un **étage supplémentaire** dans votre logement : l'augmentation de surface, si elle dépasse 20 m<sup>2</sup>, nécessite la délivrance d'un permis de construire.

\* Vous percez une **ouverture** (porte, fenêtre, vasistas...) : vous devez déposer une déclaration préalable ; si vous changez en même temps la destination du local : un permis de construire.

\* Vous construisez une **terrasse** ou une **véranda** : les limites de 5 m<sup>2</sup> et 20 m<sup>2</sup> de surface de plancher ou d'emprise au sol créée s'appliquent également :

- en dessous de 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité ;
- entre 5 m<sup>2</sup> et 20 m<sup>2</sup> : déclaration préalable ;
- au-delà de 20 m<sup>2</sup> : permis de construire.

\* Vous construisez une **piscine** :

- jusqu'à 10 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- au-delà de 10 m<sup>2</sup> et jusqu'à 100 m<sup>2</sup> : déclaration préalable.

## LES AUTORISATIONS D'URBANISME

### 1) Pourquoi demander une autorisation d'urbanisme

La construction ou les travaux que vous envisagez doivent être conformes aux règles contenues dans le PLU. Elles sont relatives notamment à l'utilisation des sols, à l'implantation, la destination, la nature, l'architecture, les dimensions, l'assainissement des constructions et à l'aménagement de leurs abords.

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme constitue pour la commune la possibilité de vérifier la conformité de votre projet avec ces règles.

### 2) Demandez le certificat d'urbanisme avant tout engagement

Avant de vous lancer dans un projet de construction, vous pouvez obtenir des informations sur le terrain qui fera l'objet des travaux.

Deux certificats existent :

- le certificat d'urbanisme simple qui est purement informatif. La réponse des services de l'urbanisme doit se faire sous un mois.

- le certificat d'urbanisme opérationnel qui précise si le projet envisagé est réalisable. Réponse sous deux mois.

### 3) Quelle autorisation pour quels travaux ?

Une construction nouvelle :

- Dépôt de permis de construire : maison, garage, dépendance (+20m<sup>2</sup>)

- Permis de démolir : si votre projet implique des démolitions

- Permis d'aménager : dans le cas de création de lotissement

Pour la construction, le permis de construire est toujours nécessaire.

- Déclaration préalable : Travaux d'entretien pour terrasse (-20m<sup>2</sup>), piscine, etc.

### 4) Votre demande d'autorisation d'urbanisme

Votre demande est effectuée sur un formulaire officiel CERFA à retirer en mairie.

Au dépôt de votre dossier, la mairie dispose d'un délai de réponse de :

1 mois pour les déclarations préalables

2 mois pour les permis de construire ou permis de démolir

3 mois pour les permis d'aménager

### 5) Votre permis doit être affiché

Deux affichages :

- en mairie dans les 8 jours de l'autorisation et demeure deux mois

- sur le terrain à votre initiative, sur un panneau réglementaire, visible de l'extérieur et pendant la durée des travaux.

### 6) La conformité

Lorsque les travaux sont terminés, vous devez attester l'achèvement et demander la conformité.

*Marcel LEPAGE, Adjoint Urbanisme*

# LA VIE AU VILLAGE



## A vos quines « le Bar des Amis » Ste-Anastasia



organise le LOTO du village  
Spécial St Valentin



le samedi 13 février 2016  
à partir de 15h  
Nombreux lots à gagner



23 rue Notre Dame  
Tel : 04.94.37.50.01.

## TRAVAUX DU MOIS



### Espaces verts :

- Taille des mûriers platanes Place et Parking des Ferrages, jardin d'enfants ;
- Élagage chemin Bertrand Marin, Vallon Caou, les Baumettes, Oustaous Routs
- Ramassage des feuilles village, chemin de Trumian
- Débroussaillage Vallon des Vaux
- Nettoyage chemin de la Clappe

### Divers :

- Réfection salle du conseil municipal ;
- Curage du pluvial chemin de la Grande Vigne (entreprise CODONNEL)

Ce week-end a été marqué par de nombreuses incivilités autour des conteneurs du SIVED. Lorsque les conteneurs ne sont pas pleins comme c'était le cas ce jour là, mettez vos sacs d'ordures dans ceux ci. Les quelques chiens errants ne seront pas tentés car eux aussi aiment bien Mc Do.



Jean Marie ROY, Délégué SIVED



## ADRESSAGE

A compter du 1er mars, la mairie va procéder à la mise à jour de l'adressage. Il s'agit de dénommer les nouveaux chemins privés ou publics afin que les secours et les livreurs trouvent les bons destinataires. Ce travail a été confié à Mme Ana DRAMAIS qui pendant environ un an va silloner les rues du village et des écarts. Faites lui un bon accueil. Pour tous renseignements, s'adresser en mairie.

## EVE COIFFURE

### Horaires d'ouverture

Lundi de 8h30 à 12h sur RDV

Mardi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h

Mercredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Judi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30

Vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30

Samedi de 8h30 à 17h non stop



Pour le mois de février, - 10 % le jeudi sur présentation de ce bon

Merci de votre fidélité !



pôle emploi

Agence Pôle Emploi de BRIGNOLES  
269 Av. Adjudant-Chef BROQUIER  
83170 BRIGNOLES

Du lundi au jeudi :

De 8h30 à 12h30 : accès libre

De 12h30 à 16h15 : accueil sur rendez-vous

Le vendredi :

De 8h30 à 12h30 : accès libre

A compter du lundi 11 janvier 2016, l'accueil des demandeurs d'emploi sera organisé autour d'une réception libre les matins. Les après-midi seront réservés aux rendez-vous personnalisés et aux ateliers collectifs.

A compter du lundi 25 janvier 2016, les demandeurs d'emploi effectueront leur inscription et leur demande d'allocation en ligne sur le site [pole-emploi.fr](http://pole-emploi.fr)



La direction du « AU PETIT MARCHÉ » informe sa clientèle qu'elle aura prochainement un dépôt de pain en son magasin des Négadisses.

Le commerce est ouvert du mardi au samedi de 8h à 12h30 et de 16h à 19h et dimanche et jours fériés de 8h à 12h30

Nouveau : paiement par CB accepté et carte de fidélité

## Taille des haies privées en bordure des chemins publics

Le printemps arrive et la végétation issue des propriétés privées empiètera bientôt - si nous ne prenons garde - sur les voies et chemins publics ouverts à la circulation.

Afin de prévenir ce phénomène annuel, nous rappelons régulièrement les obligations de taille aux riverains de ces voies. Pour beaucoup ces rappels sont superflus, pour quelques autres cela l'est moins. C'est donc à ces derniers que s'adresse ce court article explicatif.

Nous sommes donc en 2016 et allons poursuivre le programme engagé en 2015. Rappelons que cette dernière année les chemins du Vallon Caou et de Bertrand Marin ont été l'objet de la même opération. Celle-ci concerne chaque propriétaire ou ayant-droit riverain d'un chemin.

Pour 2016 elle concernera les riverains des chemins des Bréguières et du Vallon de Gueirol qui sont dès aujourd'hui invités à tailler la végétation issue de leur propriété afin qu'elle n'empiète pas plus que de raison sur la voie publique.

Plus que de mesures précises, la côte peut être permettre par exemple à un camping car, une camionnette ou un camion de collecte des déchets ménagers de circuler sans endommager sa carrosserie ni même sa peinture. Ce gabarit s'applique tant en hauteur qu'en largeur. Les riverains de ces deux chemins sont donc invités à réaliser ces travaux avant le 1er mars 2016, au-delà de cette date la commune procèdera gratuitement à cette opération avec des moyens techniques appropriés (épareuse rotative des services techniques).

Nous remercions chacun afin qu'il tienne compte de ces recommandations.



## LA VIE ASSOCIATIVE



### Si Tasie m'était conté

Si vous avez fréquenté les bancs de l'école communale de Ste-Anastasie dans les années 40-50-60 et jusqu'en 1970, l'association proposera le dimanche 5 juin, une journée retrouvailles entre anciens élèves et leurs instituteurs et institutrices et ce dans le cadre de l'exposition sur « l'école au village ».

Il nous serait très utile si vous pouviez nous communiquer les adresses de vos anciens collègues qui ont quitté le village, afin que nous puissions les inviter à cette manifestation.

Merci de prendre contact avec l'association par courrier déposé en Mairie ou par téléphone au 06.13.57.62.18 (Olivier HOFFMANN, Président)

## Nouveaux arrivants à Ste-Anastasie

Arriver dans un village, c'est une immersion dans un paysage, un cadre de vie, de nouveaux voisins, c'est aussi éprouver quelquefois des difficultés d'accès à de multiples procédures administratives ou usages locaux. C'est donc souvent ressentir le besoin d'y être mieux accueillis et mieux informés.

Pour cela à Ste Anastasie nous proposons à tous ceux qui nous rejoignent de nous retrouver à l'occasion d'une petite rencontre informelle et amicale afin de pouvoir débattre à bâton rompu dans le cadre de petits groupes faisant simplement connaissance.

Comme précédemment la commune organisera cet instant partagé à la salle Garnier **le dimanche 6 mars à 11h**. Le Maire et ses Adjointes seront là à la fois pour vous accueillir mais davantage encore pour vous apporter toutes les informations pouvant vous aider dans votre nouvelle installation. Nous serions honorés de votre présence.

## VILLES & PAYS D'ART & D'HISTOIRE Laissez-vous conter un dimanche en Provence Verte "le Patrimoine de l'eau"

**Dimanche 21 février à 14h30**  
RDV devant la salle polyvalente

Visite-conférence conduite par Mme ARLERY, guide-conférencière du Pays d'Art et d'Histoire.

Le développement économique des villages de la Provence Verte est dû en grande partie à l'exploitation intelligente des ressources en eau.

A Ste-Anastasie, tout un réseau de canaux d'irrigation alimentés par l'Issole ont permis d'irriguer les terres cultivées de la plaine.



S.A.V.B.

Sainte-Anastasie Volley Ball



### Club Volleyball

4EB - COMPETLIB 4X4 MIXTE  
EXCELLENCE POULE B  
Calendrier des matchs à venir

27/01/2016 : 20h30 contre T.P.M. Racing Volley 1 à la salle polyvalente

01/02/2016 : 20h30 contre Volley Pratedan Gardeen 3 au Pradet

25/02/2016 : 20h30 contre Saint-Raphael Var Volleyball à Saint-Raphaël

02/03/2016 : 20h30 contre Sanary Volley-Ball 1 à la salle polyvalente

16/03/2016 : 20:30 contre Volley Club Hyères/Pierrefeu 1 à la salle polyvalente

21/03/2016 : 20h00 contre T.P.M. Racing Volley 1 à la Coudoulière

30/03/2016 : 20h30 contre Volley Pratedan Gardeen 3 à la salle polyvalente

20/04/2016 : 20h30 contre Saint-Raphael Var Volley-Ball à la salle polyvalente

25/04/2016 : 20h30 contre Sanary Volley-Ball 1 à Sanary

## LA VIE ASSOCIATIVE



### CHORALE CHANT ET AMITIE

Le dimanche 10 janvier, en l'église de Ste Anastasie, la chorale **Chant et Amitié** organisait un concert au profit de l'Association "Des jambes pour Nina". Cette association a pour but de permettre à Nina, jeune habitante de Forcalqueiret, atteinte de paralysie cérébrale, de bénéficier de soins importants.

Était invitée pour la circonstance la chorale "Les 4 vents" de Seillons-Source d'Argens.

Devant un public nombreux qui emplissait l'église et en présence de M. le Maire, les deux chorales, dirigées par Boris Skhakoumidov, ont interprété des répertoires variés, inspirés par le temps de Noël encore proche.

Elles ont terminé ensemble avec le célèbre "Va pensiero", chœur des esclaves du Nabucco de Verdi.

La collecte organisée à cette occasion, a permis de recueillir une somme importante qui a été reversée à l'association "Des jambes pour Nina".

A l'issue de leur prestation, les deux chorales se sont retrouvées à la salle polyvalente pour le pot de l'amitié, qui a permis aux choristes, toujours en chansons !! de faire plus ample connaissance.

Merci à notre public fidèle et aux généreux donateurs qui ont fait de ce concert une vraie réussite.

*Le Président, Michel BERENGER*



### FC Sainte Anastasie Rocbaron

Une participation des U13 (moins de 13 ans) au tournoi Nice Côte d'Azur, où nos petits joueurs sont partis deux jours, logés en auberge de jeunesse et ont fait des scores honorables (au moins au cours de la consolante). Ils ont également pu faire une séance photo avec les professionnels de l'OGC Nice.

Retrouvez nos résultats, les dates de matchs, les événements à venir ainsi que les photos sur notre site : <http://www.fctasie.fr>



*Séance photo avec Hatem Ben Arfa de l'OGC Nice lors du tournoi Nice Côte d'Azur*



## CLUB DES CIGALES

### INFORMATION :

#### 3ème Salon des Artisans-Créateurs

le samedi 7 mai 2016 de 9h à 18h à la salle polyvalente  
Inscriptions et renseignements, téléphoner à Françoise au 06.72.45.91.38

### SORTIES :

Du 14 au 17 janvier 2016 quelques Cigales ont pris le grand air du large sur la Costa Brava à Lloret del Mare. Le soleil présent a mis en valeur la beauté des paysages espagnols :



- **Dimanche 13 mars 2016** : Zénith de Toulon à 15h - «Mes Idoles, un tourbillon de légendes» Prix par personne transport compris : 57 € - Les inscriptions au 06.60.81.61.85 seront closes mi-février 2016

Pour le printemps :

- **Du 3 au 12 mai 2016** : La région des POUILLES régionale méridionale de l'Italie- (Bari, Lecce, Naples...)  
- avec l'association LES OISEAUX DE PROVENCE - Prix par personne 1296 € sur la base de 30 personnes

- **du 8 au 12 juin 2016** : les LACS ITALIENS (Orta, Borromées, Garde, Come..) avec l'Association VOYAGES pour TOUS - Prix par personne : 620 € sur la base de 30 personnes

- **du 19 au 25 juin 2016** : la BAVIERE et les châteaux de Louis II avec l'association LES OISEAUX DE PROVENCE - Prix par personne 850 € sur la base de 30 personnes

Pour toutes les sorties programmées renseignements et inscriptions dès à présent au 06.60.81.61.85 avec le versement d'un acompte de 30%.

**Pour toutes ces sorties : Clôture des inscriptions le 30 mars.**

*La Présidente, Rose-Marie CHRIST*



SAMEDI 5 MARS 2016

## CARNAVAL de l'APESA

Départ du défilé à 15h salle polyvalente suivi d'un goûter



## LE CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

**Samedi 13 février :**  
AG Souvenir Français et Anciens Combattants à 14h salle polyvalente  
**Dimanche 21 février :**  
Visite-conférence "Patrimoine de l'eau" à 14h30 salle polyvalente  
**Samedi 27 février :**  
Projection de films à 20h salle polyvalente  
**Samedi 5 mars :** Carnaval APESA à 15h salle polyvalente

### Le carnet de Sainte-Anastasia

**Naissance :** Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de Angéline CHAMPOURLIER née le 25 janvier 2016.

Nous présentons toutes nos félicitations aux nouveaux parents.

**Décès :** Nous avons le regret de vous informer du décès de Monsieur André DESCAMPS survenu le 10 janvier 2016, du décès de Monsieur Paul GIROT survenu le 17 janvier 2016 et du décès de Madame Muriel YALLAOUI survenu le 21 janvier 2016. Nous présentons toutes nos condoléances à leurs familles.

**Remerciements :** Francine, Virginie et Serge vous remercient de votre soutien dans leur peine lors du décès de Paul GIROT.

La famille YALLAOUI remercie toutes les personnes présentes lors des obsèques de Muriel.

#### Petites annonces

Femme sérieuse avec références propose ses services pour le repassage et le ménage quelques heures par semaine.

Tel : 04.94.78.07.08 Port : 06.84.82.66.61

Demandez Michèle

Vend terrain 1500 m<sup>2</sup> constructible sur Ste-Anastasia. 130 000 € - Tel : 04.73.82.45.73.

A louer à Sainte Anastasia très beau T3/4 en RDJ indépendant. Très calme. Salon, séjour, 2 chambres, 71 m<sup>2</sup>. Jardin et terrasse. Chauffage au sol. 800 € / mois + charges. Libre le 1er mars 2016.

Tél: 06.61.52.56.06

LOCATION T3 MEUBLE A L'ANNEE  
VUE IMPRENABLE - GRANDE TERRASSE - LUMINEUX - CALME  
SAINTE ANASTASIE SUR ISOLE



60 m<sup>2</sup> + 40 m<sup>2</sup> de terrasse - RDC d'une villa  
Loyer : 650 € / mois + 45 € de charges (eau, OM)  
2 chambres + 1 salon + cuisine + salle de bain avec  
grande baignoire en arrondi + wc séparé + parking intérieur 3 place  
+ possibilité de se garer devant la propriété + Portail électrique

Contact : Myriam CODINA - 06 18 97 82 91  
codina.myriam@gmail.com



### Les poètes de Ste-Anastasia

Le temps de dire oui

O pensée vagabonde  
Comment peux-tu aller  
Plus vite que les ondes  
Vers les êtres aimés

Vers les êtres très chers  
Partis en l'Autre Monde  
Vers ceux de cette terre ?  
Comment, pensée féconde,

Veux-tu les retrouver  
Et le jour et la nuit  
Avec célérité  
Le temps de dire oui ?

Jeannette Carrière

### Les poètes de Ste-Anastasia

Thérapie Varoise

Au calme d'une pinède,  
ou à l'ombre d'un chêne vierge,  
avec une vue imprenable sur les collines,  
je recharge mes batteries.  
Estagie est mon Eden,  
mon coin préféré,  
idéal après une période intense.

Je me détends en chouchoutant mon jardin  
sauvage,  
ou en me perdant dans un bon livre.  
Mes émotions parfois fortes aiment absorber  
les sensations calmantes du Var:  
pins, herbes et le soleil sur ma peau.

C'est ma thérapie à moi,  
l'exacte attitude cool retrouvée.

Christine Cool : 2016

Joanna Dubois  
Aide-soin Maternelle  
joanna.dubois19@gmail.com

076627776

